

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-41/2020**

Date de convocation : 25 juin 2020

Date d'affichage : 25 juin 2020

Objet : Demande de subvention au Département de la Drôme au titre des amendes de police pour l'année 2020.

L'an deux mil dix-vingt et le deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : VEY-FARCE Cathy

Procuration : VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- ◆ Vu le dispositif de subvention « amendes de polices » proposé par le Département de la Drôme,

Considérant que, le Département de la Drôme propose un dispositif de reversement du produit des amendes de police aux communes à la condition que cette subvention soit utilisée pour l'achat de matériel de sécurité. Que cette subvention s'élève pour la commune de Clérieux à 1 999 € pour 2020.

Considérant que, la commune souhaite financer l'acquisition de signalisation pour les places handicapées, le stationnement et les abords de l'école Georges Brassens sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Drôme pour le versement d'une subvention au titre des amendes de police pour l'année 2020 pour financer l'acquisition de signalisation pour les places handicapées, le stationnement et les abords de l'école Georges Brassens sur le territoire communal.

AUTORISE le maire à signer tous les actes relatifs à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 6 juillet 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

